

GENLIS FAITS DIVERS

Viol : l'instituteur clame son innocence

« Je prends des coups de massue, mais je tiens encore debout » : incarcéré en novembre pour le viol de l'une de ses élèves de 4 ans, l'instituteur de Genlis affirme sans discontinuer qu'il est innocent. La découverte de traces d'ADN dans la culotte de la victime pourrait bien lui donner raison.

« **O**ui, je veux hurler mon innocence ! » La vie d'Éric P., 42 ans et père de famille, a basculé le 17 novembre 2016 (lire le rappel des faits), lorsqu'il a été placé en garde à vue par les gendarmes : l'une de ses élèves de l'école maternelle La Chênaie, à Genlis, l'avait désigné comme l'auteur du viol qu'elle avait subi.

En garde à vue, l'instituteur a nié les faits. Comme il le fait encore aujourd'hui, après quatre mois et une semaine de prison, « un enfer, parce que ce monde n'est pas tendre avec les violeurs », alors qu'il vient d'être remis en liberté mais reste placé sous contrôle judiciaire et mis en examen pour viol.

« J'ai appris au fond de ma cellule que l'Éducation nationale avait suspendu mon salaire ; ma femme et mes enfants ont dû déménager, pour leur sécurité et parce qu'il aurait été impossible de continuer à payer le loyer. Je suis éloigné de 450 km de ma famille, elle me manque terriblement, et je leur manque aussi... C'est cela, l'urgence, pour moi, aujourd'hui : retrouver ma famille. Je supplie la justice de me permettre de la retrouver, d'aller jusqu'au bout de l'enquête, de reconnaître mon innocence. Même si elle met le temps, qu'elle aille au bout et que je puisse retrouver les miens. »

Son innocence ? Éric P. entend bien la démontrer : « Ce que l'on me reproche, il est impossible que je l'aie fait. Parce que, grâce à une erreur de l'administration, le jour



■ Soupçonné d'avoir commis un viol sur une de ses élèves, Éric P. a passé quatre mois et une semaine en prison. Photo d'illustration Julio PELAEZ

« Une nouvelle expertise de la culotte de l'enfant a mis en évidence la présence d'une trace biologique. »

Marie-Christine Tarrare, procureur de la République

où l'on dit que j'ai commis l'agression, il y avait une autre institutrice avec moi dans la classe, toute la journée. Jamais je n'ai été seul avec les enfants. Sauf cinq à sept minutes, alors que je leur enfilais leurs

manteaux pour sortir. Mais il y avait plusieurs enfants ! ».

Autre point, la réaction de l'enfant : « Ni cris, ni pleurs, ni changement de comportement, ni tristesse. Je n'ai rien remarqué et mes collègues non plus. Cela n'étaye pas la théorie d'un viol à l'école ».

Le lieu de l'agression...

Troisième point, pour l'instituteur mis en examen, le lieu où aurait été commise l'agression : « Selon les auditions, cela s'est passé dans les toilettes, dans la salle de jeux, dans le coin cuisine ou dans la salle de classe mais sans autre précision ». Enfin, quatrième point qui pourrait constituer un véritable rebondissement : si une première expertise de la culotte de la petite victime avait montré l'absence de l'ADN de l'instituteur, une seconde analyse montre sur le devant du vêtement une tache de sperme contenant un ADN qui n'est pas celui d'Éric P., mais d'une autre personne. Une information confirmée hier par le procureur de la République, Marie-

S'il est innocenté, il sera réintégré

« Si le professeur des écoles qui a été suspendu est innocenté par décision de justice (ce qui n'est pas confirmé aujourd'hui par le procureur), nous appliquerons la procédure de rétablissement dans ses fonctions décrite dans la loi du 20 avril 2016 », explique le rectorat.

L'autorité hiérarchique établira alors un procès-verbal indiquant la date de rétablissement de l'intéressé dans ses fonctions, et « ce procès-verbal est porté par l'administration, dans un délai d'un mois, par tout moyen approprié, notamment par voie d'affichage ou de façon matérialisée, à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés et des usagers, lorsque l'agent concerné occupe un emploi en contact avec le public », précise la loi.

Christine Tarrare, qui précise que « la culotte de l'enfant ayant été récupérée dans le panier à linge sale familial où elle a séjourné pendant quelques jours avant d'être placée sous scellé, de nouvelles investigations scientifiques ont été ordonnées afin de déterminer si cette trace pouvait découler d'un transfert de matériel biologique ou non ».

L'instituteur, lui, a le sentiment que « chaque fois qu'il y a un nouvel élément à décharge, il est mis en doute. C'est usant ».

« C'est très triste ce que cette affaire a engendré tout autour »

Mais il « tien[t] bon. Des coups au moral, de véritables coups de massue, on en a pris, moi, mais aussi ma famille, mes proches, car il y a des dégâts collatéraux. C'est très triste ce que cette affaire a engendré tout autour. Mais on a encore des forces. Heureusement, je suis bien entouré. Tous mes collègues, toute ma famille, tous mes amis, personne n'a jamais douté. Je suis entouré d'énergies positives. Ça aide à tenir le coup ! ».

Les résultats des nouvelles expertises sur la culotte de la petite victime devraient être connus à la mi-septembre. Éric P., lui, n'en démord pas : « Je n'ai pas commis ce crime, et même si c'est long, je veux que la justice me permette de retrouver ma famille. Et je pense aussi à la petite... Parce qu'il y a inévitablement un véritable auteur des faits ».

G. D.

CONTEXTE

Le rappel des faits

Le 17 novembre 2016, les gendarmes placent en garde à vue Éric P., 42 ans, instituteur remplaçant à l'école maternelle La Chênaie, à Genlis. L'homme a été désigné par une petite élève de 4 ans comme son agresseur sexuel. Les examens médicaux montrent que l'enfant a subi un viol. Les faits se seraient déroulés le 14 novembre.

L'instituteur est immédiatement suspendu de l'Éducation nationale, et l'émotion est très forte à Genlis, où se rendent le procureur de la République et l'inspectrice d'académie pour évoquer l'enquête avec les parents et l'équipe enseignante.

Une cellule d'aide psychologique est mise en place dans l'école.

Le 19 novembre, à l'issue d'une garde à vue prolongée au cours de laquelle il nie les faits qui lui sont reprochés, l'instituteur est présenté aux magistrats, mis en examen du chef de viol et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Dijon.

Le 24 mars, il sort de prison, mais il est placé sous contrôle judiciaire strict, éloigné de 450 km et reste mis en examen. Une qualification criminelle qui peut lui valoir de comparaître devant la cour d'assises.